



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 JUIN 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 22 Juin 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Ariane MARTIN, première adjointe au Maire.

Présents : 11

Ariane MARTIN	Xavier BACHELET	Carole BOUILLONNEC
Gérard GENNISSON	Sylviane LEPAPE	Nathalie GROM
Jean-Pierre BAZIN	Vincent DELCHOQUE	Pierre-Antoine DHUICQ
Nicolas PRIOUX	Sébastien RAVOISIER	

Absents et procuration : 08

Evelyne BOSSU, Maire	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Nicolas BELANGÉ	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Agnès AGLAVE-LUCAS	Pouvoir à	Xavier BACHELET
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	-	-
Sheila DEPUILLE	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC
Sandrine LHORSET	excusée	-
Philippe CHAUVET	Pouvoir à	Nathalie GROM
Caroline BOURG	Pouvoir à	Sébastien RAVOISIER

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Sébastien RAVOISIER est désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu séance du 15 Juin 2022

1. Unité de Méthanisation – Commune Le Perchay : avis du Conseil Municipal

Questions diverses

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
Le dernier compte rendu est adopté sans observation.

25-2022

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE
Méthaniseur – Projet de construction à Le Perchay
Suite à la consultation du public – Avis de la commune**

Madame le Maire adjoint

RAPPELLE le sujet du dossier cité en objet,

DONNE la parole à Monsieur Pierre-Antoine DHUICQ pour exposé du dossier,

PRECISE que la commune de Chars est concernée par un agriculteur sur le territoire communal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande déposée le 29 novembre 2021 et complétée en dernier lieu le 25 mars 2022 par la société BIOMETHA 95 en vue d'exploiter une unité de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute sur le territoire de la commune de Le Perchay - D51, projet soumis également à un plan d'épandage et classé sous la rubrique de la nomenclature des installations classées,

VU ledit dossier porté à la connaissance du public en mairie de Chars et dans 25 autres communes du 16 mai au 14 juin 2022,

Considérant la correspondance de Monsieur le Préfet du Val d'Oise n° 002108 en date du 25 avril 2022 reçue en mairie le 26 avril 2022 avec en annexe les éléments constituant le dossier sous forme de classeur et les affiches réglementaires fournies et destinées à l'affichage administratif sur le territoire communal (certificat administratif transmis) réalisé dès le 29 avril 2022,

L'organe délibérant, après en avoir délibéré donne un avis favorable par 9 voix pour, 6 contre et 2 abstentions :

Un débat s'instaure après présentation du projet :

- Les élus s'interrogent sur la pertinence du lieu d'implantation
- L'incertitude sur l'avenir de ce premier projet dans le Vexin sans un certain recul
- Le problème du trafic et le nombre incertain de méthaniseurs à venir.

Questions diverses : sans

L'ordre du jour étant épuisé, sans autre question de l'assemblée municipale, Madame le Maire-adjoint, procède à la clôture de séance à 20 heures 28.

Ariane MARTIN,
Maire-adjoint